

Philippe LANGLET

# Le Regius

Une édition scientifique  
d'un manuscrit fondateur  
de la tradition maçonnique



Éditions de La Hutte  
BP 8  
60123 Bonneuil-en-Valois

[www.editionsdelahutte.com](http://www.editionsdelahutte.com)

Du même auteur :

- *Des Rits maçonniques. I. Vécu initiatique et Franc-Maçonnerie*. 2<sup>e</sup> éd. revue, corr. et augm. Paris, Dervy, Bibliothèque de la Franc-Maçonnerie, 2004.
- *Los Ritos Masónicos. Experiencia iniciática y Franc-masonería* (trad. de Des Rits maçonniques. I. Vécu initiatique et Franc-maçonnerie). Madrid, Kompas, 1999.
- *Des Rits maçonniques. II. Des outils pour changer*. Paris, Dervy, Bibliothèque de la Franc-Maçonnerie, 1998.
- « La Bible et la Loge ». Paris, Suprême Conseil de France, *Ordo ab chao*, n° 43, 2001.
- « Images et rituels ». Chicoutimi (Québec), *Protée, Les formes culturelles de la communication*, Vol. 30, n° 1, 2002.
- « Le Tableau du Troisième Grade ». Paris, SCDF, *Ordo ab chao*, n° 45-46, 2002.
- « Communications des mots et procédures de reconnaissance aux trois premiers Grades ». Paris, SCDF, *Ordo ab chao*, n° 53, 2006.
- *Les plus belles prières des Francs-Maçons*, 2<sup>e</sup> éd. augm. Paris, Dervy, Petite Bibliothèque de la Franc-Maçonnerie, 2006.
- *Les textes fondateurs de la Franc-Maçonnerie*. Paris, Dervy, Bibliothèque de la Franc-Maçonnerie, 2006.
- « La planche comme exercice spirituel ». Paris, SCDF, *Ordo ab chao*, n° 57, 2008.
- *Schibboleth. Le blé du ciel*. Bonneuil-en-Valois, éditions de La Hutte, 2009.

## Présentation

*I wold ffayn be a clarke  
but yet hit is a strange werke.*

Le texte (actuellement) appelé *Regius* est connu depuis sa description dans le catalogue des manuscrits de l'ancienne bibliothèque royale de David Casley, en 1734 (p. 259). Il y apparaît sous le nom de *A Poem of Moral Duties: here entitled, Constitutiones Artis Gemetrie secundem Euclidem. 'Whoso wol bothe wel rede and loke'*. Il devient un texte « maçonnique » lorsqu'il est publié pour la première fois, en 1840, par James Orchard Halliwell (ensuite Halliwell-Phillipps), sous le titre *A Poem on the Constitutions of Masonry*. Ce fut dans un article intitulé « On the introduction of Freemasonry into England », lu devant la *Société des Antiquaires* (séance de 1838-9). J. Halliwell publia ensuite deux petites éditions de ce travail, sous le titre « The Early History of Freemasonry in England ». Il sera désormais enfermé dans le cercle des textes revendiqués par la Maçonnerie.

Selon J. Halliwell, le manuscrit avait appartenu précédemment à John Theyer (1597-1673), collectionneur bien connu du XVII<sup>e</sup>

siècle, avant de faire partie de l'héritage de son petit-fils Charles (1680-1768) et d'entrer dans les collections du British Museum. Il a donc dormi tranquillement dans les documents de ces personnes sans qu'elles aient découvert, ou rendu public, son caractère de « document maçonnique ».

### **Datation du texte**

L'âge du manuscrit a été estimé de manière très disparate. Cela a donné lieu à d'intenses polémiques et à des péripéties diverses où la science côtoie la pire mauvaise foi. Pour commencer, le premier à l'avoir daté fut Halliwell lui-même : il le considérait comme appartenant à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, ce qui explique le « c. 1390 » (en anglais « *circa 1390* », pour « env. 1390 ») qu'on lui attribue généralement. Selon Edward Augustus Bond du *British Museum*, qui l'a examiné en 1869, le document daterait, au contraire, du milieu ou de la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Georg Kloss (1787-1854) pensait, de la même façon, qu'il avait été écrit entre 1427 et 1445. Mais Halliwell et A.F.A. Woodford ne se sont pas rangés à l'avis de E. A. Bond, et ils ont continué d'affirmer qu'il avait été écrit en 1390 ou un peu plus tôt. La plupart des auteurs maçonniques se rangent sagement à cet avis, même si la date semble aujourd'hui suffisamment erronée pour qu'on en adopte une autre. Pendant ce temps, malheureusement, ces auteurs ont élaboré de nombreuses théories dans lesquelles ce manuscrit s'inscrit dans une chronicité « historique », dont l'antiquité du texte, fondée sur cette datation constitue un maillon (à leurs yeux) incontestable. Ils posent que le *Regius* vient avant le *Ms Cooke* alors que, nous le verrons, l'inverse semble plus probable. Ce n'est pas une simple opinion, même si nous ne sommes pas historien.

Les différentes méthodes de datation, comme la paléographie, n'en étaient qu'à leurs balbutiements lorsque Halliwell et Wood-

ford ont proposé cette date. En outre, le texte n'avait pas encore pu être étudié par des linguistes compétents (il en existe), comme ceux du projet LALME (*A Linguistic Atlas of Late Mediaeval English*). Avant d'être « maçonique » (ou tout en l'étant), ce document appartient aux textes d'anglais ancien, et il est normal de l'étudier d'abord sous cet angle. En raison de preuves internes, donc (variété de la langue, présence *dans le document* de textes que l'on sait être plus tardifs), on s'accorderait actuellement sur une datation du texte le faisant appartenir au second quart du xv<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire entre 1425 et 1450, comme Bond et Kloss l'avaient vu. Cela en ferait, par conséquent, un document *postérieur* au *Ms Cooke* qui devient alors, dans l'état présent de nos connaissances, « le plus ancien document » revendiqué par la Maçonnerie, nous dirons « le plus ancien connu », puisqu'il s'en découvre parfois de nouveaux, même si ces découvertes sont devenues rares<sup>1</sup>.

Le premier éditeur (Halliwell) avait donné au *Regius* son premier nom, « le poème Halliwell » ou « le manuscrit Halliwell ». Rares sont ceux qui y tiennent encore, et y font référence de cette manière. L'appellation de « Ms Regius » lui a été donnée par Robert F. Gould (1836-1915) lui-même, en 1889, pour deux raisons majeures : il appartenait à la Bibliothèque royale (Regius..., de royal), et c'était un document de toute première importance. Sur le plan formel, nous pouvons d'abord le décrire comme un petit *in-4°* sur vélin, actuellement enregistré sous le numéro 17.A.1., à la Bibliothèque du *British Museum*<sup>2</sup>.

---

1. Voir par exemple le *Ms Airlie*, étudié par Robert Cooper (GloS) dans *AQC*, traduit dans Langlet, 2006.

2. Jackson, 1976 : 17.

Le texte est constitué de 794 vers octosyllabes, en rimes plates (aa, bb, cc, etc.). Il est écrit en anglais avec des intertitres en latin. L'incipit est d'ailleurs en latin, et il a été tracé à l'encre rouge (*Hic incipiunt constituciones artis gemetrie secundum Euclidem*), comme le sont les capitales initiales de chaque ligne d'un texte écrit à l'encre noire. Nous trouvons, au milieu de chaque ligne du texte (hors titres), un point haut marquant l'hémistiche, mais quelques lignes peuvent avoir deux points de ce type. Les transcriptions habituelles remplacent ce point par une virgule, comme on le fait encore pour les transcriptions en anglais modernisé. Nous pouvons dire que le texte a été enrichi par la différence entre la couleur des initiales et des titres. L'usage particulier de l'encre rouge dans les textes médiévaux est la raison pour laquelle on parle de rubrique, du latin *ruber*, rouge. Hormis les manuscrits, les livres liturgiques ont conservé longtemps cet usage de noter les remarques en lettres rouges.

Le texte est divisé en *sections* appelées « articles » ou « points », annoncées par des titres en latin. Celui de l'article premier est, par exemple : « *Hic incipit articulus primus* ». L'auteur utilise, en outre et par deux fois, la notation latine (dira-t-on romaine ?) du moyen âge, au moyen de lettres, mais ne le fait qu'à partir du nombre douze (exemple : *xijus*, pour 13). Dans ce cas, et de la manière la plus habituelle pour l'époque, la lettre *j* se différencie du *i*. C'est le cas, en particulier, des documents officiels, comme de ce texte, à la fin d'un nombre (on ne peut ainsi plus « allonger » le nombre). On écrit *xijj* au lieu de *xiii*, ou encore *·xijj*<sup>3</sup>.

---

3. On notera les points hauts encadrant le nombre. L'utilisation du latin et de ces chiffres est un autre détail qui cherche à démontrer le caractère officiel du document.

Les différences entre le *Ms Regius* (ou *Ms Halliwell*) et les manuscrits « maçonniques » plus récents sont importantes. En premier lieu, il est écrit en vers, quand tous les autres textes sont en prose. Cet aspect pourrait n'être qu'un détail, et nous y reviendrons. En outre, sa configuration révèle qu'on l'a considéré, à sa création, puis à sa rédaction et, enfin, au moment de son écriture, comme un *document officiel*, à caractère public, alors que les autres manuscrits sont clairement des copies privées. On l'a écrit avec grand soin, sur un support durable et en même temps rare et cher, le vélin. On a utilisé deux encres de couleurs différentes ; on a soigné la présentation en plaçant *incipit* et intertitres en latin. Les quelques abréviations du texte (que nous ne reprendrons pas dans notre transcription de l'original) sont habituelles pour l'époque. La graphie est soignée, les lignes correctement tirées, les caractères nettement tracés. Tout cela concourt à renforcer le caractère officiel.

Pour les historiens maçonniques anglais, le *Regius* serait un texte « catholique romain ». Au risque de choquer les Maçons des deux côtés de la Manche, nous oserons affirmer que cela n'a pas réellement de sens : à l'époque de sa rédaction, l'Église de Rome était la seule présente en Europe et donc aussi en Angleterre. L'Église « celte » (ou les Églises celtes avec leurs particularités) avait, en outre, depuis longtemps disparu comme telle, et l'Église d'Angleterre attendait encore les conditions de sa naissance, comme institution indépendante de Rome. Les manuscrits suivants ont été classés, toujours par les mêmes historiens, comme « protestants », ce que leur contenu ne corrobore pas nécessairement non plus. On peut être historien et avoir des opinions. Beaucoup de ces textes ont dû être rédigés après le milieu du *XVI*<sup>e</sup> siècle, au moins après l'introduction du protestantisme par Édouard VI (1547-

1553), puis par la reine Elizabeth I (1558-1603), introduction accompagnée d'exactions et d'actes de barbarie, comme en a connus la Révolution française à l'égard des mêmes catégories sociales. Mais leur date de rédaction n'implique en rien un caractère « protestant » du contenu.

### **Transcription du texte**

La transcription habituelle du texte original est une solution mixte ne satisfaisant ni les spécialistes de l'anglais médiéval, ni les simples lecteurs d'anglais moderne, mais qui facilite grandement la lecture de ces derniers et ne l'empêche pas pour les premiers. Certaines lettres du manuscrit ne sont, en effet, plus utilisées en anglais moderne. On les transcrit de diverses manières, allant des caractères typographiques adaptés à différentes astuces de présentation<sup>4</sup>. Il en est ainsi, d'abord, de la lettre *ȝ*, le *yogh* des textes anciens, déjà utilisée dans les manuscrits anglo-saxons et qui y était une forme de la lettre *g*. Dans les transcriptions habituelles du *Regius*, on la trouve sous deux formes, parfois par [g], parfois aussi par [z]. Certains chercheurs ont trouvé plus commode de contourner l'obstacle et ont remplacé cette lettre par le chiffre 3 parce qu'il ressemble au *yogh*<sup>5</sup>. Avec cet artifice, « *myȝth* » s'écrira « *my3th* ». Cette lettre représente différents sons du moyen anglais : d'abord la consonne « *y* » de *ȝow* (« *you* »), ou de *eȝe* (« *eye* ») ; ensuite, un son qu'on ne prononce plus, « *gh* », comme dans *nyȝt* (« *night* »), ou *noȝt*

---

4. Pour présenter un texte proche de l'original, il faut en effet disposer de polices de caractères spéciales.

5. Même si ce dernier est placé au-dessus de la ligne d'écriture comme les lettres *g*, *p* ou *q* (ou même comme les *f* et *z* manuscrits), alors que le chiffre est posé sur la ligne d'écriture.

(« nought »), prononcé comme l'écossais *loch* (son guttural [x]) ; enfin, mais rarement, le son écrit « z » en moyen anglais.

À côté de cette lettre, le manuscrit *Regius* contient une ancienne forme du digraphe *th*, la lettre *þ*, appelée *thorn*. Dans le texte original, elle peut facilement être confondue avec un *y* ordinaire dont il a presque la même forme. La différence tient en un point placé au-dessus de la lettre. Celle-ci pouvant être transcrite *normalement* par le digraphe *th*, c'est la solution que nous adopterons. Ainsi, L61 propose *þys craft com yn to þys londe*, que l'on transcrira classiquement en *This craft com yn to thys londe* (angl. moderne : *This craft comes into this land*).

Le scripteur du *Regius* a, en outre, conservé l'habitude des latinistes (des « clerks ») en différenciant *u* et *v*, non comme nous le ferons plus tard (en anglais, en français), mais par la position de la lettre dans le mot : *v* est au début uniquement, *u* se trouve dans toutes les autres positions. C'est l'usage médiéval habituel, encore présent dans certains textes maçonniques des périodes suivantes. Les Statuts Schaw (1598)<sup>6</sup> contiennent, par exemple, *obserue* (observe) et *aduertiseit* (advertised) ainsi que *vther* (other) et *vnder* (under). De la même manière, le *Regius* écrivait *euery* pour *every*, *saued* pour *saved*, ou *loued* pour *loved*.

### La forme du texte

Le texte du manuscrit, contrairement à *tous les autres* textes (manuscrits ou imprimés) *revendiqués*<sup>7</sup> par la Franc-Maçonnerie,

---

6. Langlet, 2006.

7. Nous soulignons.

est donc versifié. Ce caractère, évident, a été relevé par tous les commentateurs ou traducteurs, mais n'a pas été justifié comme il l'aurait mérité. Tout d'abord, évoquons une ambiguïté à propos de la forme d'un texte dit « en vers ». On tient généralement pour *poème* ce type de texte. Cela a conduit à l'appeler le « poème Halliwell » ou *Regius*. On s'appuie sur une assimilation habituelle entre cadence, rimes et... poésie. Ces deux caractères, cadence (ou rythme du vers, un nombre de syllabes fixe), et rimes (des sonorités semblables se répondant au moins deux à deux : aa, bb, à la fin de la période), constitueraient la ligne de partage entre poésie et prose, le « vers » et sa rime finale *feraient* la poésie. Mais peut-on dire que la Marseillaise est de la *poésie* ? On y trouve pourtant des caractères *formels* semblables à ce qu'écrivait J. Du Bellay, par exemple, c'est-à-dire des périodes formées d'un nombre fixe et identique de syllabes et des rimes finales. Mais l'inspiration n'y est pas comparable. Ce qui est tenu pour habituel est donc loin d'être certain.

Compte tenu de ces réserves, mais par facilité, nous adopterons les termes poème et poésie. Une remarque supplémentaire s'impose : la plupart des textes, anglais ou français de l'époque, sont composés ainsi. La *Chanson de Roland* (XII<sup>e</sup> s.) est en décasyllabes, les « romans antiques » en octosyllabes ou en alexandrins, la *matière de Bretagne* en octosyllabes (*Roman de Brut*), les *lais* de Marie de France aussi, comme ce qu'écrivit Chrétien de Troyes, ou encore les recueils composant le *Roman de Renart*. Les textes didactiques sont aussi en vers, le plus souvent rimés. Pour une partie, il est possible de considérer le *Regius* comme un texte didactique.

Une grande partie de ces textes était destinée à être lue à *haute voix*, même si la rime, à la différence de l'allitération, est mieux

exploitée par la lecture (présence d'un groupe de lettres identiques se faisant écho d'une ligne à l'autre, en plus du son semblable). On notera ici l'importance de la cadence, ainsi que la possibilité, sous-entendue, d'une plus grande aide à la mémorisation. Ce point n'est pas sans importance, dans une société où posséder un texte signifiait le plus souvent l'avoir appris en entier. Sans être réellement de la « poésie » au sens romantique du terme, le texte du *Regius* est assez cadencé pour être facilement retenu de mémoire. C'est ce qu'a souligné J. R. Clarke, avec justesse, dans une note à l'article de D. Hamer. Il écrit que J. Mirk, l'auteur des *Instructions for Parish Priests (Instructions pour les prêtres des paroisses)*, avait rédigé son texte sous forme rimée, parce que « *la poésie se retient plus facilement que la prose* ». Et il a raison. C'est sans doute l'un des buts du *Regius*, être appris et retenu de mémoire, pour être ensuite récité facilement, la cadence, l'allitération et l'assonance facilitant cet apprentissage. Le texte devient ainsi « portable » et transportable par les nombreux individus qui l'ont appris et qui le connaissent. Son contenu n'en est que plus facilement observé par l'esprit de son « propriétaire ». Les auteurs qui se sont penchés sur les questions liées à la mémoire ont tous pris conscience des structures de ces textes, faits pour être mémorisés. Ainsi, Jean-Pierre Vernant souligne-t-il « l'emploi d'expressions traditionnelles, de combinaisons de mots déjà fixées, de recettes établies de versification<sup>8</sup> ».

Le proverbe, dans sa forme, propose une configuration analogue, et il est clair en effet que l'on retient un proverbe « presque sans l'apprendre ». Le rythme y joue le plein de son rôle, comme

---

8. Cité par Choulet, 1996 : 26.

l'assonance ou l'allitération. Les proverbes sont, on le sait, des énoncés « normatifs », fortement rythmés, dont les images « frappent » (la mémoire) et qui se retiennent donc assez facilement (d'une génération à l'autre). Leur durée de vie devient alors extraordinaire par rapport au contenu, souvent fort anodin. Du point de vue formel, le *proverbe* présente d'ailleurs des caractères considérés comme « archaïques » dans sa construction grammaticale. On omet, par exemple, l'article ou l'antécédent. Souvent encore, l'ordre habituel des mots de la phrase est bouleversé. En outre, le proverbe présente souvent une structure rythmique binaire simple : deux propositions ou deux groupes de mots en opposition même si, parfois, cette structure est tressée (oppositions binaires entremêlées). La rime ou l'assonance servent à renforcer cette opposition comme le font la répétition des mots, ou le rapprochement entre des termes héréditairement contradictoires ou opposés (ex. : *Qui bon vin boit, Dieu voit*). Le slogan publicitaire, ou politique, a pris la place des proverbes anciens.

Le proverbe se passe d'utiliser la construction habituelle des phrases, en particulier la succession des groupes qui nous sont grammaticalement habituels, sujet, verbe, complément, etc. Les proverbes, mais aussi d'autres textes écrits pour être retenus, utilisent des constructions en chiasme, des phrases sans verbe, de nombreuses répétitions. Ce type de construction est généralement considéré comme *archaïque* (les différents traducteurs du *Regius* n'ont pas manqué de le souligner) ou *archaïsant*. Les textes de cette sorte (et leur contenu) sont renvoyés à un « passé » indéterminé, ce qui leur confère l'autorité et la sagesse des temps les plus anciens.

De tels textes semblent issus des origines de l'humanité et, inconsciemment, sont tenus pour l'expression d'une « vérité »

antique, *la vérité*, qui va donner tout son sens à la vie présente. Cela fait « sortir » celui qui l'apprend et qui répète ce texte, du temps ordinaire. De plus, comme on le verra avec le *Regius*, on s'y adresse souvent directement à lui, porteur présent du texte. La voix venue du fond des âges s'exprime au présent par l'entremise d'un vivant. La structure proverbiale du *Regius*, par son rythme binaire (avec variantes) assure la permanence de sa forme, et renvoie à la permanence des notions véhiculées. Le signifiant est intimement lié au signifié<sup>9</sup>. La forme ne varie pas, les valeurs ne le feront pas non plus. La stabilité abolit le temps, mais aussi la variation morale, l'erreur, ou la transgression, une manière de *ne varietur*.

Le proverbe, et aussi le *Regius*, constitue un moyen facile de communiquer entre générations, de stabiliser un savoir. Leur proximité avec la langue parlée se fonde sur l'allitération, la brièveté de l'exposé, la répétition, l'assonance, la présentation en « proposition définitive ». Le *Regius* présente ces caractères. Certains traducteurs ont relevé les répétitions de termes comme les reprises d'un vers à l'autre, ou le caractère « archaïque » de la langue. Ils y ont vu, en particulier, une « naïveté ». Ils auraient pu souligner *l'anonymat* qui fait du proverbe, du dicton, un témoin de la sagesse, de la vérité anciennes, sans auteur pour les authentifier. La durée de l'usage, la concision de l'énoncé, le rythme et l'insertion profonde dans la langue (malgré un caractère « populaire ») s'en chargent.

Un texte qui se retient dure, un texte qui dure présente une autorité. L'anonymat du *Regius*, mais aussi de nombreux textes maçonniques (pour ne parler que d'eux), semble grandement per-

---

9. N'est-ce pas toujours le cas, même si l'on tient à différencier les deux pour l'analyse ?

turber la plupart de ceux qui s'occupent des documents maçonniques. Comme on ne peut pas mettre un nom sur l'auteur, comment, alors, le définir ? Les historiens sont perplexes. Notre habitude culturelle est ainsi fortement marquée par la notion d'auteur, par la recherche de la vérité du texte dans la vie de l'auteur, etc. Comme elle l'est dans la précision avec laquelle l'auteur (bien identifié) précise ses « emprunts » à d'autres textes. Le souci est récent, il n'était pas celui de l'auteur (ou des auteurs) du *Regius*. Nous ajouterons : la vérité du texte n'est-elle pas simplement inscrite dans le texte ?

### **Dans quelle langue le Regius a-t-il été écrit ?**

La question semble relever des spécialistes de l'anglais médiéval. Ce sont eux, parmi d'autres, qui ont récemment travaillé sur la langue de ce texte, *en Grande-Bretagne*. Cette démarche aurait eu du mal à se faire en France, où les universitaires semblent refuser de se pencher sérieusement sur des textes s'ils sont labellisés « maçonniques », ou pourraient contenir des notions relevant de cette veine. Les historiens les ignorent comme tels, les anglicistes se cantonnent aux textes « littéraires », et les médiévistes semblent avoir assez de travail avec les textes produits sur le sol national. Seuls, quelques paléographes ont rassemblé des documents, sans toutefois les traduire *in extenso*, concernant l'architecture et les maçons médiévaux<sup>10</sup>.

Pour éclairer quelque peu notre étude, ce point (la langue) n'est pas sans intérêt : il permet de déterminer l'aire géographique de la

---

10. Mortet-Deschamps, 1995. Ces travaux datent du début du siècle précédent.

composition, d'avoir quelques idées sur le rédacteur du texte et d'apporter des éléments quant à la datation du document. Un érudit maçonnique allemand du XIX<sup>e</sup> siècle, Wilhelm Begemann (1843-1914), s'est d'abord préoccupé de localiser la langue du manuscrit, et cela lui a permis de la dater approximativement. On voit que l'approche n'est pas sans intérêt. Pour lui, c'était le dialecte d'une région du sud-ouest de l'Angleterre, située entre le Worcestershire du Sud, l'Heresfordshire et le Gloucestershire du Nord, et il estimait qu'il datait du début du XV<sup>e</sup> siècle. Il ne s'agissait donc pas d'une langue plus ancienne que celle de Wycliffe dans sa traduction de la *Bible*, écrite vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. On a trouvé qu'elle était proche de la langue des *Chroniques* de Robert de Gloucester (en couplets rimés...), datée du début de ce siècle. D. Hamer avait lui-même affirmé<sup>11</sup> qu'il s'agissait d'une langue parlée dans le sud-ouest des Midlands, vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. L'aire géographique à laquelle appartient l'ouest des Midlands recouvre le Gloucestershire et l'Oxfordshire de l'Ouest. La consultation d'un bon atlas le confirmera. La date de 1390, adoptée avec enthousiasme par la majorité des auteurs maçonniques, ne reposerait donc sur *rien de solide* et il serait sans doute plus sage d'y voir un texte du second quart du XIV<sup>e</sup> siècle (1425-50)<sup>12</sup>. Il appartient donc à ce qu'on appelle le Moyen anglais (*Middle English*).

L'Angleterre de cette époque parlait (et parfois écrivait) plusieurs langues qui étaient des versions différentes de l'anglais et du français. Cela concernait beaucoup de gens, car les différentes caté-

---

11. Knoop-Jones-Hamer, 1938.

12. Prescott 2 : 14. Cette étude est particulièrement éclairante.

gories de la population pouvaient avoir des occupations les mettant en contact avec des locuteurs différents. D'abord, il est certain que les langues touchaient des zones géographiques plus limitées qu'aujourd'hui. Plus ils s'éloignaient de chez eux, moins ils comprenaient leurs interlocuteurs. La langue d'une région était difficilement compréhensible dans la voisine (parfois à quelques dizaines de lieues du centre politique) et les déplacements demandaient la maîtrise, même relative, de plusieurs langues. Nous parlerions actuellement de dialectes, mais c'est incontestablement une vision moderne des langues. « C'est peut-être l'époque où l'on voit le mieux la diversité des dialectes dans la seule Angleterre. Sans aller aux variations menues qui distinguaient presque chaque comté, il y avait pour le moins quatre dialectes qui pouvaient se disputer la suprématie et dont il eût été impossible de dire en 1350 quel était celui qui avait le plus d'avenir : ceux du Nord et du Sud, ceux du Centre-Est et du Centre-Ouest (East Midland et West Midland)<sup>13</sup> ».

Les échanges internationaux ont toujours été nombreux (diplomatie, commerce, cours des rois) et les gens voyageaient avec leurs propres dialectes. Le commerçant d'une grande ville, fréquentant les foires à travers le pays et se rendant aussi dans les pays voisins, devait parler d'autres langues que la sienne pour se faire comprendre lors des transactions. Il était primordial de parler français (une variété de français comme l'anglo-normand), et un peu de latin pour les actes officiels. L'ancien français disposait à cette époque d'un dialecte spécifiquement « anglais » (l'*anglo-normand*), mais on parlait aussi différents autres dialectes français. Précisons que

---

13. Legouis-Cazamian-Las Vergnas : 1965 : I. 103.

l'on parle d'*anglo-normand* jusqu'au début du XII<sup>e</sup> siècle, et ensuite de *moyen anglais* (*Middle English*)<sup>14</sup>. Pourtant, les formes anciennes de l'anglais subsistent un temps tout en devenant pratiquement incompréhensibles.

La langue appelée « anglo-normand » ou « le français qui se parlait alors en Angleterre était un français bien particulier » écrit Henriette Walter, et elle « a donné naissance à une littérature florissante, surtout sous le règne d'Henry II, époux d'Aliénor d'Aquitaine et sous celui d'Henry III<sup>15</sup> ». On dit aussi le *franco-normand*. La littérature anglo-normande s'est développée dans la période de 1066 (conquête de l'Angleterre par Guillaume, dit le Conquérant) à 1204, lorsque le duché de Normandie et l'Angleterre étaient unis au sein d'un même royaume anglo-normand. Cette variété linguistique a continué d'être utilisée à la cour anglaise jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle. Ce n'est que sous le règne d'Henry IV que l'anglais est devenu la langue maternelle des rois d'Angleterre : en 1363, le chancelier a prononcé un discours d'ouverture de session du Parlement *en anglais* et, sous le règne d'Henry Tudor (1485-1509), la législation a cessé d'être rédigée en *anglo-normand*. On voit qu'à l'époque du *Regius*, le *Moyen anglais* avait supplanté les dialectes français.

Les langues du savoir étaient le *latin* et, de manière extrêmement limitée, *l'hébreu*. Le latin était de loin la version classique : il était devenu le latin médiéval, la langue de l'Église, à travers toute l'Europe. C'est ainsi que les moines des différents pays pouvaient communiquer, avant d'apprendre la langue du pays où ils venaient

---

14. Pour les enseignants de l'Université de Laval (Québec).

15. Walter, 1994 : 380-1.

s'installer. Ils maîtrisaient néanmoins assez bien le latin<sup>16</sup> qui faisait partie de leurs premiers enseignements, des textes fondamentaux de leurs études et de leur méditation quotidienne et, en premier lieu, la Bible et les Pères qui étaient disponibles en latin. On affirme aussi, souvent, qu'il était la langue de la prière, mais c'est méconnaître l'importance de sa propre langue, la *langue maternelle*, dans les actes importants, comme l'est cet acte pour un homme de foi. On prie plus *naturellement* dans sa propre langue, même si l'on en maîtrise remarquablement une autre. Le latin était néanmoins la langue de l'étude. Nous verrons son importance dans le texte du *Regius*. Le statut du latin était donc professionnel, culturel et religieux.

L'artisan ou le paysan d'un village ne parlait le plus souvent que sa propre langue, excepté (et c'est encore le cas) pour les habitants des frontières. Ces gens ne parlaient pas plusieurs langues mais pouvaient connaître plusieurs variétés de langue anglaise selon leur histoire personnelle, car la plupart d'entre eux ne voyageaient pas loin de leur domicile (sauf pèlerinages). La zone géographique à laquelle appartient celui qui a écrit (ici, celui qui a copié de sa main) le texte du *Regius*, est proche des marches galloises, et quelques Gallois pouvaient s'y être établis, malgré les différences de culture, plus violemment ressenties qu'à l'heure actuelle<sup>17</sup>. Ce paysan ou cet artisan parlait donc un dialecte de *moyen anglais*, mais il n'aurait pu se faire comprendre à l'extérieur de sa région. « Jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle, trois

---

16. Ce n'était pas, dit-on, le cas des prêtres de paroisses qui ne connaissaient parfois (mais les exceptions ont toujours existé) de latin que suffisamment pour dire la messe. Nous verrons que certains écrits leur étant destinés étaient écrits en anglais et non en latin.

17. Bien qu'elles soient très loin d'avoir disparu.

langues furent donc employées dans le pays sans se faire une réelle concurrence. Le français dit “franco-normand” (appelé aussi “anglo-normand”) resta la langue de l’administration, de la loi et de la justice ; il fut enseigné dans les écoles dès le niveau primaire. L’Église utilisa même le franco-normand dans la prédication auprès des fidèles, bien qu’elle se servît du latin dans son administration interne. Le peuple anglo-saxon, lui, continua de parler sa langue anglo-saxonne qui s’imprégna de nombreux mots latins, franco-normands et français<sup>18</sup> ».

La langue de la littérature est plus diverse. Le normand a partagé, avec le latin, la distinction d’être la langue littéraire d’Angleterre tout au long du XII<sup>e</sup> siècle, mais la langue du *Regius* n’est plus dans ce cas. Ce texte semble pourtant constellé de mots « français », dans l’une des nombreuses variantes existant dans d’autres écrits de l’époque<sup>19</sup>. Ces nombreux mots *proches du français* ont soulevé une difficulté que les traducteurs (français) ont diversement résolue, lorsqu’ils en ont pris conscience. La langue du *Regius*, le *Moyen anglais*, est de manière plus globale celle d’auteurs comme Wycliff († 1384), Thomas Malory, John Lydgate (1370 ?-1451 ?), John Gower, (1325?-1408) et, bien entendu, celle de l’auteur le plus connu des anglicistes, Geoffrey Chaucer, († 1400). Parmi les grands écrivains contemporains, William Dunbar (1460 ?-1520 ?) pratique le moyen écossais, et William Langland (1330 ?-1400 ?), un dialecte spécifique et plus ancien. On trouve encore des documents

---

18. [http://www.tfq.ulaval.ca/axl/Langues/2vital\\_inter\\_anglais.htm](http://www.tfq.ulaval.ca/axl/Langues/2vital_inter_anglais.htm)

19. 234 termes, ou variantes, dans l’*Anglo Norman Dictionary* ; 27 dans le *Dictionary of the Older Scottish Tongue*.

anonymes, comme des traités de cuisine ou d'éducation, sur lesquels nous reviendrons. Les rapports entre Anglais et Français ne doivent pas être inversés, ni les rapports entre anglais et français. Nous n'allons pas ici chercher à distinguer parmi les différentes variantes de « français » de l'époque, dont celui parlé en Angleterre, mais il nous faut brièvement aborder le sujet.

### **Repères historiques**

Les aperçus historiques ci-dessous ne pourront pas satisfaire les anglicistes, s'ils se veulent historiens pointilleux. Ces repères ne sont là que pour situer la société dans laquelle le texte a pu éclore. Il ne s'agit donc pas d'en broser un tableau exhaustif. Les ouvrages abondent en ce domaine et l'on voudra bien s'y reporter, si le besoin s'en fait sentir. La cour et la noblesse normandes, par tradition familiale, parlent le français (quoique de Normandie), mais aussi les élites et les personnes en contact permanent avec les (nouveaux) dirigeants. Pendant tout le moyen âge, il a été habituel pour des personnes de langue anglaise maternelle de parler français couramment, en fait, d'être totalement bilingues. Le XIII<sup>e</sup> siècle et le début du XIV<sup>e</sup> voient un regain d'intérêt pour la littérature française, le français étant la langue du prestige. Ceux qui désirent appartenir à la classe dirigeante (politiciens, hommes de loi, diplomates, grands négociants) se mettent en demeure d'apprendre le français, pour la marque d'élite que représente la maîtrise de cette langue. Lorsque le franco-normand ne sera plus la langue maternelle des élites dirigeantes, il sera remplacé par le *moyen anglais*. On verra que ce dernier a été longuement en contact avec le premier. C'est pourquoi il peut paraître « français ». Les rois d'Angleterre parlent aussi « français », et ils sont réellement Français d'une certaine manière : les Plantagenêt règnent sur l'Aquitaine. En fait, ils règnent de

l'Écosse à la Navarre. Cela signifie que, le 7 octobre 1337 (première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle), lorsque le roi d'Angleterre Édouard III, lance de l'abbaye de Westminster un défi à son cousin le roi de France, l'influence de la langue française date déjà de trois siècles et que, si des mots « français » sont nombreux dans les textes de cette époque, ce n'est pas dû à des simples contacts entre troupes qui deviendront ennemies, ce qui se produira plus tard.

La « Guerre de cent ans » qui s'en suivra ne sera pas une guerre de combats continus (comme les guerres *mondiales* du XX<sup>e</sup> siècle), mais plutôt une série d'escarmouches, d'expéditions et de chevauchées à travers le territoire de France dont la totalité n'appartient pas (encore) au seul roi de France. L'imprégnation du français sur la langue anglaise n'a pu résulter de cette seule guerre, même si elle a duré. Les deux royaumes ont des relations d'autant plus imbriquées que les familles sont apparentées, et que tous les rois d'Angleterre, du début du règne d'Henry II (1154) à la mort d'Henry VI (1471), épousent des princesses de langue française. La culture française n'était ainsi pas étrangère à l'Angleterre, au moment de la guerre de cent ans. Au contraire, le déclin de la culture française chez les Anglais, en particulier parmi les classes moyennes, commença à cette période.

On n'eut alors plus honte d'être Anglais. Un sentiment d'appartenance nationale commence à se faire jour, même si l'on oblige encore les nobles et les bourgeois à apprendre le français pour pouvoir faire la guerre *en France* (comprendre l'ennemi en parlant assez bien sa langue). Quant aux belligérants, les soldats engagés dans les opérations, ils ne parleront pas mieux français qu'ils ne parlent anglais. Leur langue n'est pas la plus cultivée, elle appartient au même registre que le latin des légionnaires romains, avec un peu

des langues avec lesquelles ils étaient en contact se réduisant sans doute à des échanges minimums.

La seconde partie du XIV<sup>e</sup> siècle va voir la multiplication des œuvres en anglais, mais il est bien normal que le vocabulaire employé soit encore fortement imprégné de français, d'Angleterre ou de France. Comme le dit Chaucer à propos de la *Prieure* : *And Frensh she spak ful faire and festisly/After the scole of Startford atte Bowe/For Frensh of Paris was to hire unknowe*, GP125-6. Il parle bien de français, mais de français d'Angleterre, ou enseigné en Angleterre, un français qui avait à la fois conservé les particularités du dialecte normand et adopté certains usages insulaires. De la même manière et en raison des mêmes liens interrompus, on devient davantage français en France, à la même époque. Outre l'anglais, l'auteur du *Regius* utilise, nous l'avons évoqué, un peu de latin. Excepté le titre d'un ouvrage (L532) et d'une appellation permettant la rime à la ligne suivante, le latin n'est utilisé que pour l'ensemble des titres des différentes sections, *articles*, *points*, ou *parties*.

La langue du *Regius* est, pour ces raisons, plus ancienne que celle des autres manuscrits (revendiqués par la Maçonnerie) dont nous disposons. Une remarque enfin : on y découvre que le terme *prentice*, présent dans les catéchismes écossais (et considéré souvent comme la variante typiquement écossaise de l'« anglais » *apprentice*), se trouve déjà dans le *Regius* : ce n'est, en fait, qu'une des différentes variantes d'écriture du terme à l'époque. En tant que variante, elle n'est donc pas *spécifiquement* liée à l'Écosse, mais il faut relever que les variantes de l'anglais ancien, considérés alors comme archaïsmes, sont souvent restées comme termes « écossais ».

Version originale et traduction

Hic incipiunt constitutiones artis gemetriae  
secundum Euclidem<sup>1</sup>.

1. Whose wol bothe wel rede and loke
2. He may fynde wryte yn olde boke
3. Of grete lordys and eke ladysse
4. That hade mony chyldryn y fere y wisse
5. And hade no rentys to fynde hem<sup>2</sup> wyth
6. Nowther yn towne ny felde ny fryth<sup>3</sup>
7. A counsel togeder they cowthe<sup>4</sup> hem take
8. To ordeyne for these chyldryn sake
9. How they myzth best lede here lyfe
10. With oute gret desese care and stryfe<sup>5</sup>

1. Dans l'original, tous les titres sont à l'encre rouge (voir présentation p. 10).

2. Forme de *them* des dialectes du Sud (dérivés de l'*Old English*). On trouve *he/here/hem*, pour *they/their/them*. C'est la forme qui durera le plus longtemps, les autres étant rapidement remplacées.

3. *Fryth/frythe* : ici, *park*, *woodland*, *enclosed wood*. L'expression revient deux fois dans le texte (L266). Le terme signifie d'abord sécurité, sûreté, paix ; ensuite, il désignera un parc à daims ou une forêt, et pourra même désigner un élevage de poissons. Le verbe *frith* indique que l'on a enclos un espace pour en protéger le contenu. Les trois termes utilisés ici, la ville, la terre clôturée, le bois protégé, indiquent trois lieux entourés de clôture ou de murs.

4. *Couthe* (pour Chaucer) : *could*.

5. *Great disease*, *care*, and *strife* : soucis divers. L'expression revient deux fois dans le texte (L374, 384).

Ici commencent les statuts de l'art de la Géométrie<sup>1</sup>,  
d'après Euclide.

1. Chacun peut, s'il sait lire et saisir ce qu'il lit<sup>2</sup>,
2. Trouver un jour, l'histoire, au sein d'un vieil écrit<sup>3</sup>
3. Parlant de grands seigneurs et de leurs gentes dames<sup>4</sup>.
4. Ils avaient des enfants<sup>5</sup>, nombreux, c'est là le drame<sup>6</sup>
5. Car ils manquaient de biens<sup>7</sup> pour apaiser leur faim<sup>8</sup>,
6. En ville, dans les prés<sup>9</sup> ou dans les bois enfin.
7. Ils se sont rassemblés alors, secrètement<sup>10</sup>
8. Et ils ont décidé du bien<sup>11</sup> de leurs enfants,
9. Ce qu'il faudra choisir pour conduire<sup>12</sup> leur vie,
10. Et qui les maintiendra loin de tous les soucis.

1. Il est expliqué, plus bas, que la géométrie a servi de « modèle » à la maçonnerie. On devrait alors dire « les statuts de la maçonnerie ».

2. Db., *rede and loke*. Ici, *rede* est utilisé dans le sens d'interpréter, de comprendre, comme l'employait Hugues de St-Victor. Cf. Chaucer : *whoso can him rede* (741, GP). L'auteur s'adresse à des lettrés et exclut les illettrés, *the lewed that can not rede*. « Lettrés » est la traduction de *litterari*, ceux qui peuvent lire et comprendre *le latin*. Le texte dit « ceux qui savent lire et comprendre ce qu'ils lisent ». Les illettrés, les *laici*, ne connaissent que leur langue maternelle, qu'ils pouvaient malgré tout savoir lire et écrire. Illettrés ne signifie alors ni incultes ni analphabètes.

3. *Y olde boke*. Pour de nombreux traducteurs, l'auteur renvoie à un texte qu'il connaît, « une source écrite antérieure » (EM), mais qu'il ne la précise pas. RD : parchemin.

4. Dans les légendes françaises, les seigneurs sont toujours accompagnés de « gentes » dames. Les L1-3 servent d'introduction, ou de titre.

5. JF : fort sages ; PN : très sages. Ces expressions traduisent sans doute *y-wysse*.

6. Ceci n'est qu'une cheville...

7. PN : de sous ; EM, RR : pas de revenus ; RD : pauvres en or.

8. C'est aussi les *entretenir*, mais le terme a une autre connotation actuellement. RD : chargés d'âmes.

9. *Felde* est une terre clôturée où l'on élève des moutons (cf. *glossaire*). « Champ » est très moderne.

10. *Conwnsel (council)*, ce qui se dit en secret, avant d'être ce qu'on dit pour informer.

11. *Sake* : cause finale, fin, but, motif, raison, intérêt, « pour le compte de ». EM, JF, PN, RR : amour ; RD : sans but.

12. Nous avons conservé « conduire » qui est aussi d'usage pour la vie.

11. And most for the multytude that was comynge
12. Of here chyldryn after here zyndynge
13. [They] sende thenne after grete clerkys
14. To techyn hem thenne gode werkys
15. And pray we hem. for our lordys sake
16. To oure chyldryn. sum werke to make<sup>1</sup>
17. That they myzth gete. here lyuyng ther by
18. Bothe wel and onestlyche. ful sycurly
19. Yn that tyme. thro3gh good gemetry
20. Thys onest<sup>2</sup> craft. of good masonry

1. *Make* : composer, faire.

2. Respectable, honorable. Le terme revient 11 fois, sous cette forme ou une autre, dans le texte, et l'expression *onest craft*, 4 fois.

11. Ils spéculaient surtout sur le nombre à venir<sup>1</sup>
12. Des enfants qui naîtraient lorsqu'ils devraient partir<sup>2</sup>.
13. Ils firent rechercher, alors, de grands savants<sup>3</sup>
14. Pour enseigner à tous des métiers<sup>4</sup> excellents.
15. Ils les ont donc priés, pour l'amour du Seigneur,
16. De trouver le métier<sup>5</sup> qui ferait leur bonheur.
17. C'est par lui qu'ils pourront bien sûr gagner leur vie,
18. Très honorablement<sup>6</sup> et avec garantie.
19. Alors, en s'appuyant sur la géométrie,
20. Cet illustre métier qu'est la maçonnerie

1. Est-ce un rappel de « croissez et multipliez » ?

2. C'est le fait de tous les parents de se projeter dans l'avenir, et de stabiliser la situation de leurs enfants, même un peu. Ce n'est pas lié au contexte social d'une seule époque.

3. Malgré la fascination du terme « clerc » sur les modernes, nous retenons le sens que l'auteur employait à son époque : érudit, savant et non homme de robe. Chaucer : *a lerned man, a clerk* (GP480). RD : doctes clercs.

4. PN : beaux travaux ; JF : beaux et bons travaux.

5. Reprise du terme de L16. PN, JF : des travaux. La question : quel métier faites-vous ?, se pose aussi en anglais, même médiéval.

6. Db., *wel and onestlyche*. *Onest/honest* possède, à l'époque, le sens d'honorable et de respectable, mais pas encore celui, moderne, d'honnête. EM, RR : de façon honnête ; PN : en toute honnêteté ; JF : avec honnêteté. *Wel/well* renforce le sens du deuxième adjectif, comme le fera *fayr/fair* ou *full (ful sycurly)*.

21. Wes ordeynt and made. yn thys manere
22. Y cownturfetyd. of thys clerkys y fere.
23. At these lordys prayers. they cownturfetyd gemetry
24. And ȝaf hyt the name. of masonry
25. For the moste oneste. craft of alle
26. These lordys chyldryn. ther to dede falle
27. To lurne of hym. the craft of gemetry
28. The wheche. he made ful curysly<sup>1</sup>
29. Throzgh fadrys prayers. and modrys also
30. Thys onest craft. he putte hem to

1. *Curysly*, de *curys*, expert, habile (Chaucer : *expert and curious*, GP577). *Full* renforce *curysly*.

21. Fut décidé et fait, ainsi<sup>1</sup> : ce fut une séquelle.
22. Ces savants réunis<sup>2</sup> ont calqué<sup>3</sup> un modèle.
23. Les seigneurs demandaient. Et la géométrie
24. Fut copiée<sup>4</sup>. Elle fut nommée « maçonnerie ».
25. Ce serait, des métiers, le plus digne d'honneur.
26. À partir de cela, les enfants des seigneurs<sup>5</sup>
27. Se mirent en devoir de recevoir de lui<sup>6</sup>,
28. Et il y prit grand soin<sup>7</sup>, l'art de géométrie.
29. Les pères l'en priant, et les mères aussi,
30. À cet art honorable, il les a donc promis<sup>8</sup>.

1. *Yn thys manere* concerne ce qui va être dit. PN : dans sa méthode.

2. EM : mis au point en commun ; JF : par une noble assemblée de clercs.

3. *Y-cownterfetyd* : imitée de, conçue à partir de, et non contrefaite, qui a actuellement un autre sens, péjoratif et légalement sanctionnée.

4. JF : inventèrent la géométrie. Repris de L22. On voit là encore l'accroche des notions d'un vers précédent à un suivant, pour développer ce qu'on a dit. Méthode rhétorique destinée à l'apprentissage de mémoire.

5. RD : jouvenceaux zélés, adroits et courageux.

6. PN : allèrent vers le clerc.

7. *Curiously* est ici le soin apporté à faire quelque chose, et non la curiosité moderne. On retrouvera ce terme (et son sens) dans le *Ms Dumfries* et *Masonry Dissected*. PN : il se montra plein de soin.

8. PN : il les mit à cet honnête métier. JF : il les initia au métier ; RD : aptitude d'œuvrer.

31. He that lerned best. and were of oneste
32. And passud hys felows. yn curyste
33. zef yn that craft. he dede hym passe
34. He schulde haue more worschepe. then the lasse
35. Thys grete clerkys name. wes clept euclyde
36. Hys name hyt spradde. ful wondur wyde
37. zet thys grete clerke. more ordeynt he
38. To hym that was herre. yn thys degre<sup>1</sup>
39. That he schulde teche. the synplyst of [wytte]
40. Yn that onest craft. to be parfytte

1. *Degre* : statut, rang social.

31. Qui apprenait le mieux, qui faisait attention<sup>1</sup>,
32. Celui qui surpassait, en soin<sup>2</sup>, ses compagnons,
33. Si, en étudiant l'art, il allait plus loin qu'eux,
34. Bien plus que le dernier<sup>3</sup>, il était prestigieux.
35. Le nom de ce savant<sup>4</sup> fameux était Euclide,
36. Un nom connu au loin par un renom rapide.
37. Ainsi, ce grand savant<sup>5</sup>, sur ce point, ordonna
38. Que le plus avancé dans cette étude-là
39. Devait professer aux moins habiles d'entre eux,
40. Pour les perfectionner en cet art glorieux<sup>6</sup>.

1. EM : faisait preuve d'honnêteté ; PN, JF : se montrait honnête ; RD : le plus rapide. On honore celui qui travaille.

2. *Curysté/curiosity* (de *curys*) n'est pas la (vaine) curiosité, mais l'attention qu'on met dans une étude et l'habileté qu'on en tire. Terme présent dans les catéchismes anciens. PN : surpassait ses compagnons en habileté ; RD : il imposait d'aller devant.

3. Récompense « au mérite ». On ne donne pas le diplôme par protection. Un mur doit rester debout, on doit savoir le construire.

4. *Clerke* » est bien l'érudit, le savant, celui qui sait. Le fait d'utiliser ce terme n'implique pas une fierté spéciale du rédacteur. Gower, comme Chaucer, et bien d'autres auteurs de l'époque, utilise le même genre d'expression : *the clerk Ovide*, dans *Tales of the Seven Deadly Sins*, IV, 2.

5. *Grete clercke* comme à L35. PN, JF : grand clerc ; RD : profès.

6. RR : art honnête.

41. And so uchon. schull' techyn othur
42. And love togeder. as syster and brothur
43. Forther more zet. that ordeynt he
44. Mayster y called. so schulde he be
45. So that he were. most y worscheped'
46. Thenne schulde he. be so y cleped'
47. But mason schulde. never won other calle
48. Withynne the craft. amongus hem alle
49. Ny soget. ny servand. my dere brother
50. Thazht he be not. so perfynt as ys another

41. Ainsi, il leur fallait l'un l'autre s'enseigner,
42. Et, comme frère et sœur, l'un et l'autre s'aimer<sup>1</sup>.
43. En outre, en même temps, il leur a ordonné
44. Que « Maître » soit le nom qu'on devait lui<sup>2</sup> donner,
45. Ce serait la façon de l'honorer au mieux :
46. On lui octroierait donc ce nom respectueux<sup>3</sup>.
47. Mais jamais un maçon ne doit en désigner,
48. Lorsqu'ils sont tous ensemble<sup>4</sup>, entre hommes du métier<sup>5</sup>,
49. Un autre sous le nom de « serviteur »<sup>6</sup>, mon frère<sup>7</sup>,
50. Et même s'il n'est pas qu'un autre aussi expert.

1. Parlant de l'amour des enfants d'une même famille, notre clerc semble avoir oublié Cain et Abel. Mais peut-être parle-t-il des frères moines, et des sœurs nonnes ? L'expression revient trois fois (ici, et L204 et 352).

2. À celui qui avait bien appris le métier. Il est étonnant que CI relie le titre de Maître, comme le terme de *worschede* du vers suivant, à Euclide et il affirme en conséquence que c'est Euclide qui est « gratifié du titre de maître et de vénérable ». Il voit donc dans « chaque VM, une incarnation d'Euclide, le premier maçon opératif ». Ce que le texte ne dit pas.

3. On répète ce qu'on vient de dire, par technique, non par naïveté d'écriture (RD).

4. EM : unis entre eux.

5. RR : car ils sont unis dans le métier.

6. Db., *ny soget ny servant*. Le premier est employé par Wycliff ou Trevisa (cf. DOST) et signifie inférieur, sujet de quelque maître. Le second est un inférieur, qui sert un maître. Cela semble un doublet.

7. C'est un clerc qui parle à d'autres clercs, un moine à d'autres moines (peut-être un chanoine), d'où le nom de *frère*. Les maçons auraient-ils adopté ce terme par « contact » ? L'expression revient deux fois (cf. L571), c'est une cheville.

## Table des matières

Présentation .....	7
Interprétation, résumé .....	91
Version originale et traduction .....	107
[Annexes]. Vurbanitatis .....	259
[Annexes]. Glossaire .....	265
[Annexes]. Bibliographie succincte .....	281
<i>Hors-livre</i> .....	286